

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : ENG0KH2HGRTEV7BB



### CLICHÉ MINIATURE

ENG0KH2HGRTEV7BB  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 29/05/2023 à 16h41 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Lundi 29 mai 2023 à 16h41 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (704 Ko)
Empreinte SHA-256	bbd7f9dd7a4764c8c6dd95dce0bcd8e01e7dd7ed19d373d687a243625a6beae8
Lieu de prise de vue	X5RW+8C Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 27.09" N, 0° 11' 46.00" E (source : GPS, précision 6 m)
Chaîne de sécurité	dTVDNnBRZINYbIFIRzdsKzR2Z3A1QT09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	blepercq2@gmail.com
Terminal	DOOGEE S100, Android 12, ID : 01ce3c861578c4df
Adresse IP	89.85.247.163 (i19-lef01-t2-89-85-247-163.ft.ins.abo.bbox.fr)
Réseau / opérateur	AS5410 Bouygues Telecom SA / F-BOUYGUES TELECOM
Version application	1.8.20 (v254)



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

- Déclaration de projet par la communauté de communes du Double Lanzaux valant mise en compatibilité de PLU des communes de **MONTPON-MENESTÈDE et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**

- Demande de permis de construire un centre photographique au sol au lieu-dit « La Cortie » sur la commune de **MONTPON-MENESTÈDE** et au lieu-dit « Bois de la Cortie » sur la commune de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** déposée par la SAS P24 LA CORTIE - 336 Avenue de Paris - 19000 MONT

Par arrêté n° 80-2023-05-01 du 10 mai 2023, une enquête publique a été organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours (de mardi 14 mai 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures inclus).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de **MONTPON-MENESTÈDE**.

Le tribunal administratif de Bordeaux, saisi par M. Jean-Luc CALLAUMÉ en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc ZENKA en qualité de commissaire enquêteur suppléant ont l'honneur de vous en informer.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux suivants :

- > sur le support papier :
  - à la mairie de **MONTPON-MENESTÈDE** (44101) Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
  - à la mairie de **SAINTE-MARTIAL-D'ARTENSET** (24170) - 19-21 Rue René Fauriel de 8h30 à 12h00 et les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 et les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- > sur un site internet dédié : [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr) rubrique « Environnement »
- > sur le site internet des communes de **MONTPON-MENESTÈDE** et **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** à l'adresse <http://www.dordogne.fr> rubrique « Environnement »

Le dossier d'enquête publique est communiqué à tous les ayants droit et à tous les tiers, à l'exception de l'analyse publique de l'état de l'environnement.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Les constructions et productions à l'abri peuvent être autorisées à l'extérieur de la commune concernée.

Date	Heures	Lieu
Mardi 14 mai 2023	de 8h30 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTÈDE
Mardi 14 mai 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
Mercredi 15 mai 2023	de 8h30 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTÈDE
Mercredi 15 mai 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
Jeudi 16 mai 2023	de 8h30 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTÈDE
Jeudi 16 mai 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET



## Certificat numérique de photographie

Identifiant : 5477EA2GCAN3BBLB



### CLICHÉ MINIATURE

5477EA2GCAN3BBLB  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 29/05/2023 à 16h36 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Lundi 29 mai 2023 à 16h36 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (695 Ko)
Empreinte SHA-256	27c2b2554ba13a5d26b88a54f31e9c380e56ac84d7c4b47e36fc4422929c09
Lieu de prise de vue	X5VW+X7 Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 41.68" N, 0° 11' 44.37" E (source : GPS, précision 5 m)
Chaîne de sécurité	SDBIWFV3U1RXQ09pQzg2blpHSU9vZz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	blepercq2@gmail.com
Terminal	DOOGEE S100, Android 12, ID : 01ce3c861578c4df
Adresse IP	89.85.247.163 (i19-lef01-t2-89-85-247-163.ft.ins.abo.bbox.fr)
Réseau / opérateur	AS5410 Bouygues Telecom SA / F-BOUYGUES TELECOM
Version application	1.8.20 (v254)



**PREFET DE LA DORDOGNE**  
 Direction  
 de l'Urbanisme

**SCCPAT**  
 Bureau de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

- Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais valant mise en compatibilité de PLU des communes de MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
- Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Contie » sur la commune de MONTPON-MENESTEROL et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET déposée par la SAS P24 LA CONTIE - 386 Avenue de Paris - 79000 NIORT

Par arrêté n° DE-2023-05-03 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures précises.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MONTPON-MENESTEROL.  
 Le Tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GALBRAUD en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc DUMAS en qualité de commissaire enquêteur adjoint, qui ont accepté de se rendre sur le site de l'enquête.  
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance au siège d'enquête des documents suivants :

- sur le site de l'enquête :
  - à la mairie de MONTPON-MENESTEROL (24700) : Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les samedis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h00
  - à la mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET (24700) : Le siège aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sur un site d'information mis à disposition en accès libre aux mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET aux horaires d'ouverture des mairies
- sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/actions-de-l'etat/environnement/avis-d'enquete-publique/participation-du-public/procédure-publique>

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de MONTPON-MENESTEROL - Place Gambetta - 24700 MONTPON-MENESTEROL

Les observations formulées par voie postale seront inscrites au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courriel électronique à l'adresse suivante : [prefap2023@lecompteur.dordogne.gouv.fr](mailto:prefap2023@lecompteur.dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET pour recevoir vos observations et les et/ou les jours et horaires suivants :

Dates	Heures	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mercredi 21 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
jeudi 27 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mardi 11 juillet 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
lundi 17 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cré administrative : 24024 PERIGUEUX CEDEX - FR - 05.53.45.54.00
- de la SAS P24 LA CONTIE auprès de M. Daniel HAUSER - tel : 05.49.09.93.27 / 06.85.92.52.09 - email : [dhauser@p24cs.net](mailto:dhauser@p24cs.net)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne ou compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS P24 LA CONTIE et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'état général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : YSC9QAJ6J3KJG3AH



### CLICHÉ MINIATURE

YSC9QAJ6J3KJG3AH  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 31/05/2023 à 15h37 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 31 mai 2023 à 15h37 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (880 Ko)
Empreinte SHA-256	c68e29aeb5acfd4a6cea4a1c926536548afd5efa74996d3aa681c3236a000e16
Lieu de prise de vue	X5VW+X6 Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 41.72" N, 0° 11' 44.17" E (source : GPS, précision 6 m)
Chaîne de sécurité	UU5xZDZGUUhKd1BUejlxRG5nM0V4Zz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.98.39 (pop.92-184-98-39.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Déclaration de projet par la communauté de communes (cote Double Landais  
valant mise en compatibilité de PLU des communes de  
**MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**

- Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « La Contie » sur la commune de **MONTPON-MENESTEROL**  
et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**  
déposée par la SAS P24 LA CONTIE - 336 Avenue de Paris - 79000 NIORT

Par arrêté n° BE-2023-05-03 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MONTPON-MENESTEROL.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc DIVINA en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier :

- à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL** (24700) Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
- à la mairie de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** (24700). Le bourg aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 9h30 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- sur un point informatique mis à disposition en accès libre aux mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET aux horaires d'ouverture des mairies.

- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Etat-Biodiversite-Frictions-Participation-du-public/Enquetes-publiques>.

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

\* par voie postale à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL** - Place Gambetta - 24700 MONTPON-MENESTEROL.

Les observations formulées par voie postale seront inscrites au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

\* par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-ep2023-la-contie@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2023-la-contie@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les mêmes délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mercredi 21 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
mardi 27 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mardi 11 juillet 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
lundi 17 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Services Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél. 05 53 45 56 00

- de la SAS P24 LA CONTIE auprès de M. Daniel HAUSSEER - tél. 05 49 08 36 27 / 05 85 62 62 06 - email : [dhausseer@seoit.net](mailto:dhausseer@seoit.net)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](https://www.dordogne.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour émettre sur la demande le permis de construire déposé par la SAS P24 LA CONTIE et la communauté de communes (cote Double Landais) se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet important mise en compatibilité des PLU de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : 25FKSIS5DLQBU1H6



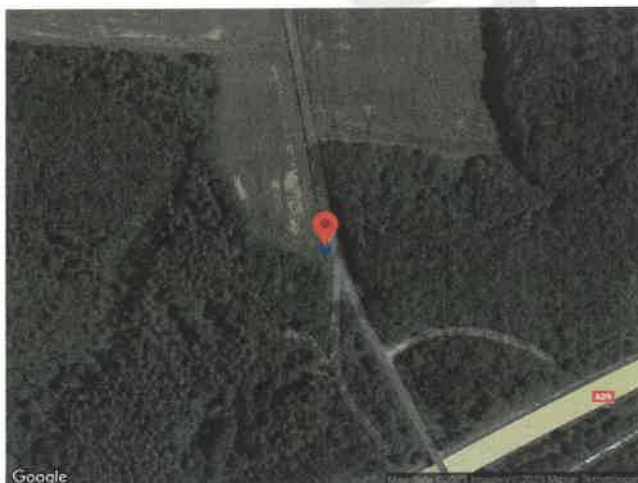
### CLICHÉ MINIATURE

25FKSIS5DLQBU1H6  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 31/05/2023 à 15h56 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 31 mai 2023 à 15h55 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (881 Ko)
Empreinte SHA-256	6dc848ae2dd42ae24067e1d415cd1eaa690c0468b5bab165dc6268877869b345
Lieu de prise de vue	X5RW+8C Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 27.10" N, 0° 11' 46.03" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	L0RtSk1qV1hUZFdYN0ViRXloaDUzZz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.98.81 (pop.92-184-98-81.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais  
valant mise en compatibilité de PLU des communes de  
**MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**

- Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « La Contie » sur la commune de **MONTPON-MENESTEROL**  
et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**  
déposée par la **SAS P24 LA CONTIE - 336 Avenue de Paris - 79000 NIORT**

Par arrêté n° BE-2023-05-03 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL**.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLEAUMEU en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc DIVINA en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de rattachement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- > sur support papier :
- à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL** (24700), Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- à la mairie de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** (24700), Le Bourg aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- > sur support électronique mis à disposition en accès libre sur les sites de **MONTPON-MENESTEROL** et de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** aux horaires d'ouverture des mairies

> sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Requetes-Participation-du-public-Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL** - Place Gambetta - 24700 MONTPON-MENESTEROL

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ml-ec2023-la-contie@dordogne.gouv.fr](mailto:ml-ec2023-la-contie@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les modalités décrites sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au mairie de **MONTPON-MENESTEROL** et de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>
mercredi 21 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET</b>
jeudi 27 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>
jeudi 11 juillet 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de <b>SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET</b>
lundi 17 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - 016 administrative  
24024 PERIGUEUX CEDEX - tel : 05 53 45 56 00,

- de la **SAS P24 LA CONTIE** auprès de M. Daniel HAUSSER - tel : 05 49 08 85 27 / 06 85 22 50 06 - email : [dhausser@p24.fr](mailto:dhausser@p24.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de **MONTPON-MENESTEROL** et **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la **SAS P24 LA CONTIE** et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'état de gestion de l'opération par une déclaration de prise en compte dans son plan local d'urbanisme (PLU) de **MONTPON-MENESTEROL** et de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**.



## Certificat numérique de photographie

Identifiant : JL3HHY9KYVS44VKB



### CLICHÉ MINIATURE

JL3HHY9KYVS44VKB  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 14/06/2023 à 12h09 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 14 juin 2023 à 12h09 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (1 Mo)
Empreinte SHA-256	0a09a3607ba748d8cd6014c82d4498261fdc4037e24899996adc0d71b8a6bd9b
Lieu de prise de vue	X5VW+X7 Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 41.63" N, 0° 11' 44.33" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	cFR6Z3hhSEYydnzdZYVNCsi84R0IMUT09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.105.101 (pop.92-184-105-101.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais  
valant mise en compatibilité de PLU des communes de  
**MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**

- Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « La Contie » sur la commune de **MONTPON-MENESTEROL**  
et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**  
déposée par la **SAS P24 LA CONTIE - 336 Avenue de Paris - 79000 NIORT**

Par arrêté n° BE-2023-05-03 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet sus-visé, sur une durée de 34 jours pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL**.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc **GUILLAUMEAU** en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc **DIVINA** en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui interviendront au cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- > sur le **site internet** dédié ;
- > à la **mairie de MONTPON-MENESTEROL** (24700) : Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- > à la **mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** (24700) : Le pour aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- > sur un **poste informatique** mis à disposition en accès libre aux mairies de **MONTPON-MENESTEROL** et de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** aux horaires d'ouverture des mairies ;

> sur le **site internet des services de l'État en Dordogne** à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Acteurs-de-l-Etat/Environnement-Etat/Biodiversite-Risques-Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur  
par **voie postale** à la mairie de **MONTPON-MENESTEROL - Place Gambetta - 24700 MONTPON-MENESTEROL**

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

par **courriel électronique** à l'adresse suivante : [pref-ep2023-la-contie@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep2023-la-contie@dordogne.gouv.fr)  
Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.  
Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public en mairies de **MONTPON-MENESTEROL** et de **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>
mercredi 21 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET</b>
mardi 27 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>
mardi 11 juillet 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de <b>SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET</b>
lundi 17 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de <b>MONTPON-MENESTEROL</b>

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

> de la **Direction Départementale des Territoires - Services Urbanisme, Habitat, Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PERIGUEUX CEDEX - tél : 05 53 43 56 00**

> de la **SAS P24 LA CONTIE** auprès de M. Daniel **HAUSSER** - tél : 05 49 08 86 07 / 06 86 92 52 08 - email : [dhausser@p24.com](mailto:dhausser@p24.com)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de **MONTPON-MENESTEROL** et **SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET** et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la **SAS P24 LA CONTIE** et la communauté de communes **Isle Double Landais** se prononcera sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité des **PLU de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET**.

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : 2114FPDQBVRZP6VN



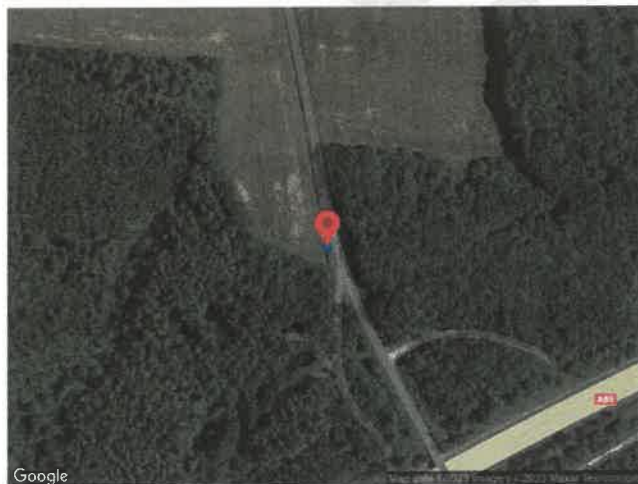
### CLICHÉ MINIATURE

2114FPDQBVRZP6VN  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 14/06/2023 à 12h27 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mercredi 14 juin 2023 à 12h26 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (1 Mo)
Empreinte SHA-256	4a97138fa2e40e9288735244ad8676793b8f9cda23f7f9b9466ca3ad862cc797
Lieu de prise de vue	X5RW+9C Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 27.21" N, 0° 11' 46.01" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	TDRMaEFoYTGwV1YycmZpNWpsalBXUT09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.105.101 (pop.92-184-105-101.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

• Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais  
valant mise en compatibilité de PLU des communes de  
MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET

• Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « La Contie » sur la commune de MONTPON-MENESTEROL  
et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET  
déposée par le SAS P24 LA CONTIE - 336 Avenue de Paris - 79000 NIORT

Par arrêté n° BE-2023-05-02 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au soir 17 juillet 2023 à 17 heures inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MONTPON-MENESTEROL.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc DIVINA en qualité de commissaire enquêteur suppléant du n°1 intervenants ou en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier :
- à la mairie de MONTPON-MENESTEROL (24700) : Place Garibaldi aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les mercredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- à la mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET (24700) : Le bourg aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- sur un point d'accès libre à disposition en accès libre aux mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET, aux horaires d'ouverture des mairies

• sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite/Inquete/Participation-du-public/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

• par voie postale à la mairie de MONTPON-MENESTEROL - Place Garibaldi - 24700 MONTPON-MENESTEROL

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

• par courrier électronique à l'adresse suivante : [inf-enq2023-cv@pref.dordogne.gouv.fr](mailto:inf-enq2023-cv@pref.dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET pour recevoir ses observations orales et passer les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mercredi 21 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
mardi 27 juin 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
mardi 11 juillet 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
jeudi 17 juillet 2023	de 14h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL

Toutes informations techniques sur le projet pour les particuliers, suivez :

• de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - voie administrative 24024 MÉRIGNAC CEDEX - tel : 05 53 45 56 00

• de le SAS P24 LA CONTIE auprès de M. Daniel HALBOURC - tel : 05 49 06 81 27 / 06 85 92 52 06 - email : [dhalbourc@p24.com](mailto:dhalbourc@p24.com)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par le SAS P24 LA CONTIE et la communauté de communes Isle Double Landais se prononcera sur l'état d'acceptation par leur déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.



## Certificat numérique de photographie

Identifiant : V5LGJ1JMLXAOSHQA



### CLICHÉ MINIATURE

V5LGJ1JMLXAOSHQA  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par EnTrust  
Le 27/06/2023 à 10h09 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



La Contie Nord

### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mardi 27 juin 2023 à 10h04 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (1 Mo)
Empreinte SHA-256	2f42217c0c9bb2b51b723a007b48d3d7fabf6cde0f02c8468e6821e2df09c407
Lieu de prise de vue	X5VW+X6 Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 41.72" N, 0° 11' 44.24" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	SjZJOEJuSzc5bTZuY2xKYVJITTBLUT09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	dhausser@seolis.net
Terminal	SAMSUNG SM-A217F, Android 12, ID : 63be608d679efd45
Adresse IP	176.145.78.246 (dvx62-h01-176-145-78-246.dsl.sta.abo.bbox.fr)
Réseau / opérateur	AS5410 Bouygues Telecom SA / F-BOUYGUES TELECOM
Version application	1.8.20 (v254)



Cerif Photo ID - v8LQJ1J4L XA0SHCA - Caméra: La Cente Nord  
Mardi, 27 juin 2023 à 10h04 CEST (Europe/Paris) - X5W X6 Saint-Marthal-d'Artenet, France

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : 5IJ4VJQMEBH3XU2S



### CLICHÉ MINIATURE

5IJ4VJQMEBH3XU2S  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 27/06/2023 à 10h14 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



*La Contie Sud*

### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Mardi 27 juin 2023 à 10h09 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (942 Ko)
Empreinte SHA-256	dc1e05b77cb179b3c320c1eeb9d8a6b7a9960882fd918a46b18a71747eb786
Lieu de prise de vue	X5RW+8F Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 27.03" N, 0° 11' 46.14" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	M0w1aTJGaEVqNnBORytnODZURVBVZz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	dhausser@seolis.net
Terminal	SAMSUNG SM-A217F, Android 12, ID : 63be608d679efd45
Adresse IP	176.145.78.246 (dvx62-h01-176-145-78-246.dsl.sta.abo.bbox.fr)
Réseau / opérateur	AS5410 Bouygues Telecom SA / F-BOUYGUES TELECOM
Version application	1.8.20 (v254)



CartiPhoto ID : 5JHVJOMEBH3XU25 - Commentaire - La Conlie Sud  
Mardi 27 juin 2023 à 10h09 CEST (Europe/Paris) - X5RW+8F Saint-Martial-d'Artenet, France



## Certificat numérique de photographie

Identifiant : IRJZ1GEMEL19PUQA



### CLICHÉ MINIATURE

IRJZ1GEMEL19PUQA  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 17/07/2023 à 15h18 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Lundi 17 juillet 2023 à 15h18 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (928 Ko)
Empreinte SHA-256	0fa97f95cd8123f7d4edccd04dd5d0146c278ea2e5a4b8e413ead9b43f05c8cc
Lieu de prise de vue	X5VW+W7 Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 41.54" N, 0° 11' 44.37" E (source : GPS, précision 4 m)
Chaîne de sécurité	eFILQWM4TmN1TDIrTVFkWGhsQzh1dz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.105.12 (pop.92-184-105-12.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le projet de loi n° 1033 du 10 septembre 2017 relatif à la simplification des procédures administratives et judiciaires d'attribution de permis de construire, d'implanter des installations de production d'énergie et de modifier les règles de construction des bâtiments, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 septembre 2017.

Le projet de loi n° 1033 du 10 septembre 2017 relatif à la simplification des procédures administratives et judiciaires d'attribution de permis de construire, d'implanter des installations de production d'énergie et de modifier les règles de construction des bâtiments, a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 10 septembre 2017.

N°	Description	Statut
1	Article 1er	Adopté
2	Article 2	Adopté
3	Article 3	Adopté
4	Article 4	Adopté
5	Article 5	Adopté
6	Article 6	Adopté
7	Article 7	Adopté
8	Article 8	Adopté
9	Article 9	Adopté
10	Article 10	Adopté
11	Article 11	Adopté
12	Article 12	Adopté
13	Article 13	Adopté
14	Article 14	Adopté
15	Article 15	Adopté
16	Article 16	Adopté
17	Article 17	Adopté
18	Article 18	Adopté
19	Article 19	Adopté
20	Article 20	Adopté
21	Article 21	Adopté
22	Article 22	Adopté
23	Article 23	Adopté
24	Article 24	Adopté
25	Article 25	Adopté
26	Article 26	Adopté
27	Article 27	Adopté
28	Article 28	Adopté
29	Article 29	Adopté
30	Article 30	Adopté
31	Article 31	Adopté
32	Article 32	Adopté
33	Article 33	Adopté
34	Article 34	Adopté
35	Article 35	Adopté
36	Article 36	Adopté
37	Article 37	Adopté
38	Article 38	Adopté
39	Article 39	Adopté
40	Article 40	Adopté
41	Article 41	Adopté
42	Article 42	Adopté
43	Article 43	Adopté
44	Article 44	Adopté
45	Article 45	Adopté
46	Article 46	Adopté
47	Article 47	Adopté
48	Article 48	Adopté
49	Article 49	Adopté
50	Article 50	Adopté
51	Article 51	Adopté
52	Article 52	Adopté
53	Article 53	Adopté
54	Article 54	Adopté
55	Article 55	Adopté
56	Article 56	Adopté
57	Article 57	Adopté
58	Article 58	Adopté
59	Article 59	Adopté
60	Article 60	Adopté
61	Article 61	Adopté
62	Article 62	Adopté
63	Article 63	Adopté
64	Article 64	Adopté
65	Article 65	Adopté
66	Article 66	Adopté
67	Article 67	Adopté
68	Article 68	Adopté
69	Article 69	Adopté
70	Article 70	Adopté
71	Article 71	Adopté
72	Article 72	Adopté
73	Article 73	Adopté
74	Article 74	Adopté
75	Article 75	Adopté
76	Article 76	Adopté
77	Article 77	Adopté
78	Article 78	Adopté
79	Article 79	Adopté
80	Article 80	Adopté
81	Article 81	Adopté
82	Article 82	Adopté
83	Article 83	Adopté
84	Article 84	Adopté
85	Article 85	Adopté
86	Article 86	Adopté
87	Article 87	Adopté
88	Article 88	Adopté
89	Article 89	Adopté
90	Article 90	Adopté
91	Article 91	Adopté
92	Article 92	Adopté
93	Article 93	Adopté
94	Article 94	Adopté
95	Article 95	Adopté
96	Article 96	Adopté
97	Article 97	Adopté
98	Article 98	Adopté
99	Article 99	Adopté
100	Article 100	Adopté

## Certificat numérique de photographie

Identifiant : 16C3U6L1NJ0R0FMJ



### CLICHÉ MINIATURE

16C3U6L1NJ0R0FMJ  
Signé par CertiPhoto  
Horodaté par DigiCert  
Le 17/07/2023 à 15h15 CEST  
Amazon EC2 Paris Zone A



### INFORMATIONS

Date/heure du cliché	Lundi 17 juillet 2023 à 15h14 CEST (Europe/Paris) - time.google.com
Format d'image	JPEG 1440x1920 8-bit sRGB, ratio 1.33, portrait (600 Ko)
Empreinte SHA-256	80f9dc59e55f2be9a1f7c5fe0321c53150ac4631199ed3a6d8d0d7461d24cb93
Lieu de prise de vue	X5RW+9C Saint-Martial-d'Artenset, France
Coordonnées	44° 59' 27.29" N, 0° 11' 46.02" E (source : GPS, précision 10 m)
Chaîne de sécurité	WFpsajhINDhGTmxwekJpV0RiOGtUZz09



### DEMANDEUR

Adresse e-mail	de.sousa.crn@gmail.com
Terminal	CROSSCALL Core-X4, Android 10, ID : 979bbcd7d6b550e2
Adresse IP	92.184.105.12 (pop.92-184-105-12.mobile.abo.orange.fr)
Réseau / opérateur	AS3215 Orange / ORANGE F
Version application	1.8.20 (v254)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Déclaration de projet par la communauté de communes Isle Double Landais  
relatif à la mise en compatibilité de PLU des communes de  
MONTPON-MENESTEROL et SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol  
au lieu-dit « La Contie » sur la commune de MONTPON-MENESTEROL  
et au lieu-dit « Bois de la Contie » sur la commune de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET  
déposée par la SAS P24 LA CONTIE - 338 Avenue de Paris - 78000 NORT

Par arrêté n° BE-2023-05-08 du 10 mai 2023, une enquête publique unique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 34 jours  
pleins et consécutifs du mercredi 14 juin 2023 à 9 heures au lundi 17 juillet 2023 à 17 heures inclus.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de MONTPON-MENESTEROL.  
Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marc DIVINA  
en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui s'inscrivent qu'en cas de remplacement.  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur SÉJOURS PUBLICS :
  - à la mairie de MONTPON-MENESTEROL (47000) : Place Gambetta aux heures d'ouverture de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00 et de 13h00 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
  - à la mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET (47000) : Le boutg aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- sur un accès informatique mis à disposition en accès libre aux mairies de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET qui favorise l'ouverture des heures.

- sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne : l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Enquetes-Publiques-et-Participation-du-citoyen/avis-public-unique>  
Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur  
M. le commissaire enquêteur suppléant  
Les observations formulées par voie postale seront transmises au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

Des services électroniques à l'adresse suivante : [2023-en2023-la-contie@dordogne.gouv.fr](mailto:2023-en2023-la-contie@dordogne.gouv.fr)  
Les observations formulées par voie électronique seront consultables dans les mêmes délais que le site internet susmentionné.  
Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public en mairie de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et heures suivants :

Dates	Horaires	Lieux
mercredi 14 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
jeudi 15 juin 2023	de 9h00 à 17h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
jeudi 22 juin 2023	de 9h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL
jeudi 29 juin 2023	de 9h00 à 12h00	Mairie de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
lundi 17 juillet 2023	de 9h00 à 17h00	Mairie de MONTPON-MENESTEROL

Toute information technique sur le projet peut être demandée à titre :  
- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - Pôle administratif  
10014 PENQUEN-CEDEX - 33 - 05 33 43 50 00  
- de la SAS P24 LA CONTIE au greffe de M. Daniel HALBERG - tel : 05 49 08 45 77 / 06 86 90 52 06 - email : [d.halberg@p24.com](mailto:d.halberg@p24.com)  
Le report et les coproductions du présent avis public seront tenus à la disposition du public, en mairie de MONTPON-MENESTEROL et  
SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr/avis-public-unique](https://www.dordogne.gouv.fr/avis-public-unique)  
en lien à compter de la date de l'enquête.  
A l'issue de cette procédure, le préfet de la Dordogne a autorisé pour évaluer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS  
P24 LA CONTIE et la communauté de communes Isle Double Landais la proposition au titre général de l'opération par son déclarant  
de faire reporter mise en compatibilité des PLU de MONTPON-MENESTEROL et de SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET.